

REPUBLIQUE FRANCAISE – Liberté – Egalité – Fraternité

COMMUNE DE MONTLUEL
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2025-02-19-002
Séance du 19 février 2025

Date de convocation : 13 février 2025

Date d'affichage de la convocation : 13 février 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-neuf février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de MONTLUEL s'est réuni, en son lieu habituel de séance, en session ordinaire sous la Présidence de Madame Anne FABIANO CONTIGLIANI, Maire.

PRESENTS – ABSENTS – PROCURATIONS :

	PRESENTS / ABSENTS	PROCURATION A		PRESENTS / ABSENTS	PROCURATION A
Anne FABIANO CONTIGLIANI	P		Corinne DEBARREIX-PAGE	P	
Christian GUILLEMOT	A	P. BELAIR	François CREVOLA	P	
Virginie BECQUET	P		Maryse PACCARD	P	
Mustafa SARIKAYA	P		Carine MOUSTAUD	P	
Philippe BELAIR	P		Jean-Claude PERON	P	
Aurore SAMIER	P		Inès DUBOIS	A	F. GENILLON
Gilbert BARRIQUAND	P		Pascal JUSSEAUME	P	
Laurence RAVEROT	P		Amara BOUDIB	A	N. CHAMARD- COQUAZ
Irène TOST	P		Anne PIRAT	P	
Christian PRADIER	P		Nadine CHAMARD- COQUAZ	P	
Jean-Luc CHARVET	A	A. FABIANO CONTIGLIANI	Eugène TURLET	P	
René BERTRAND	P		Catalina GARCIA	A	L. RAVEROT
Franck GENILLON	P		Anthony RAMBEAU	P	

SECRETAIRE DE SEANCE : Irène TOST

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de conseillers présents : 21

Pouvoirs : 5

Quorum : 14

Objet : FINANCES – DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2025

Rapporteur : Aurore SAMIER, cinquième Adjointe

Aurore SAMIER, cinquième adjointe, rappelle à l'assemblée que, conformément à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, un débat d'orientation budgétaire est obligatoire dans les communes de 3 500 habitants et plus.

Ce débat d'orientation budgétaire (DOB) doit avoir lieu dans les dix semaines, comme prévu en M57, précédant le vote du budget et il doit s'appuyer sur un rapport d'orientation budgétaire (ROB) qui est porté à la connaissance des conseillers municipaux. Celui-ci porte sur les orientations budgétaires de la ville de Montluel pour l'exercice 2025. Enfin, il est à noter que le débat ne doit pas seulement avoir lieu, il doit en outre être pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Madame La Maire invite le Conseil Municipal à délibérer,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **De Prendre Acte** de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour 2025

Accusé de réception en préfecture
001-210102620-20250219-2025-02-19-002-DE
Date de réception préfecture : 21/02/2025

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme
Je certifie que le présent acte
a été publié ou notifié selon
les règlements en vigueur

La Maire, Anne FABIANO CONTIGLIANI

Le secrétaire de séance

Transmise en Préfecture le :

Reçue en Préfecture le :

Affichée le :

Accusé de réception en préfecture
001-210102620-20250219-2025-02-19-002-DE
Date de réception préfecture : 21/02/2025